



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 MAI 2024 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Alexis Nantel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice du Service des
communications et adjointe à la direction
générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2024-05-156 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024 – ADOPTION

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé en le modifiant de la façon suivante, à
savoir :

En ajoutant les points suivants :

7.1.7 Approbation – Politique pour un environnement sans fumée (P41-
2024)

7.4.5 Autorisation – Travaux pour réparer/remplacer les infrastructures
– Sentier Bois-Brûlé

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2024 – Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois d'avril 2024

5.2 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 avril 2024 – Premiers projets de règlements 2207-8-2024 et 2207-9-2024

5.3 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2246-2024 – Décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la réfection de bâtiments municipaux et leurs dépendances ainsi qu'un emprunt de 671 000 \$ à ces fins (aucune signature)

5.4 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement 2247-2024 – Décrétant des dépenses en immobilisations relatives au réseau routier ainsi qu'un emprunt de 1 984 000 \$ à ces fins (aucune signature)

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Demande de démolition d'immeuble et programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé – 2070, rue de la Visitation
Recommandation 12 CCU 24

6.2 Demande de dérogation mineure au 26, rue Louis-Bazinet
Recommandation 13 CCU 24

6.3 Approbation – Demande de lotissement – 465 à 595, boul. L'Assomption Ouest

6.4 Approbation – Demande de lotissement – 2029, rue de la Visitation

6.5 Approbation – Demande de lotissement – 2070, rue de la Visitation

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 4 avril 2024 au 1er mai 2024

7.1.2 Rapport du maire – Autorisation de dépenses – Crue printanière avril 2024

7.1.3 Programme de supplément au loyer (PSL) – Office d'habitation Au cœur de chez nous – Augmentation du nombre de loyers disponibles sur le territoire charlois

7.1.4 Approbation – Modifications de la Politique de communication P31-2024

- 7.1.5 Autorisation pour l'utilisation d'une borne-fontaine – Projet de la Maison des aînés
- 7.1.6 Autorisation – Demande d'aide financière – Table des préfets de Lanaudière – Volet 1/Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) – Dépôt du projet en art numérique de la Maison et jardins Antoine-Lacombe

7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES

- 7.2.1 Approbation – Modification à l'entente entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies
- 7.2.2 Demande d'aide financière – Crue printanière avril 2024
- 7.2.3 Approbation – Rapport annuel 2023 de la MRC de Joliette Schéma de couverture de risques incendie

7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 7.3.1 Autorisation – Fourniture de produits chimiques – Mandat d'achats regroupés
- 7.3.2 Autorisation – Octroi de contrat pour la réalisation de l'étude de circulation – Intersection route 343 et rue de la Petite-Noraie vers la rue Flavie-Poirier
- 7.3.3 Octroi – Contrat pour services professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux pour la construction d'infrastructures pour une nouvelle rue reliant les boulevards L'Assomption Ouest et des Mésanges
- 7.3.4 Octroi – Contrat pour services professionnels Programmation et intégration des procédés dans l'automate de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

- 7.4.1 Approbation – Entente entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et l'Agence circuit inc. – Parcours de disc golf – Addenda
- 7.4.2 Octroi d'un contrat pour la présentation d'un spectacle lumineux dans le cadre de la Fête nationale 2024
- 7.4.3 Approbation – Contrat pour l'entretien des terrains de soccer
- 7.4.4 Approbation – Offre de camp de jour additionnelle organisée par des partenaires – Camp de jour 2024

7.5 REQUÊTES

- 7.5.1 Demande de participation municipale – Fête interculturelle – Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL)
- 7.5.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.3.1 Second projet de règlement 2207-8-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de limiter les commerces de restauration rapide à proximité des écoles primaires dans les zones C-16 et H-30 – Adoption

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1 Règlement 2207-9-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir les ratios de stationnement pour les usages du groupe habitation – Adoption

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1
2024-05-157

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024 – ADOPTION

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Sept citoyens sont présents pour la période de questions.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois d'avril 2024

5.2 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 avril 2024 – Premiers projets de règlements 2207-8-2024 et 2207-9-2024

- 5.3 Certificat – Procédure d’enregistrement – Règlement 2246-2024 – Décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la réfection de bâtiments municipaux et leurs dépendances ainsi qu’un emprunt de 671 000 \$ à ces fins (aucune signature)
- 5.4 Certificat – Procédure d’enregistrement – Règlement 2247-2024 – Décrétant des dépenses en immobilisations relatives au réseau routier ainsi qu’un emprunt de 1 984 000 \$ à ces fins (aucune signature)

6.0

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1

2024-05-158

DEMANDE DE DÉMOLITION D’IMMEUBLE ET PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ – 2070, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 12 CCU 24

ATTENDU que, par l’adoption du *Règlement 2179-2021 concernant la démolition d’immeubles*, le conseil municipal s’est attribué l’entièreté des fonctions autrefois conférées au Comité de démolition en matière de demandes de démolition d’immeubles et de programmes préliminaires de réutilisation du sol dégagé qui y sont afférents;

ATTENDU la demande de démolition et de réutilisation du sol dégagé présentée par Les Immeubles DI Grégoire inc., ayant comme représentante Mme Marilyne Beaumier, au 2070, rue de la Visitation (lot numéro 4 563 662);

ATTENDU le dossier de demande complet déposé par le requérant auprès de l’officier responsable de la Ville et transmis ce jour par ce dernier auprès du conseil municipal pour examen et décision;

ATTENDU l’avis préliminaire de démolition, dûment publié en date du 24 avril 2024, et qu’aucune opposition n’a été reçue à cet effet de la part de personnes intéressées;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu pour le conseil municipal de rendre une décision en ce qui concerne cette demande de démolition, ainsi que le programme préliminaire de réutilisation du sol qui y est afférent d’après les critères d’évaluation établis par le *Règlement 2179-2021*;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D’APPROUVER la demande de démolition de la société « Les Immeubles DI Grégoire inc. », ayant comme représentante Mme Marilyne Beaumier, pour l’immeuble sis au numéro 2070, rue de la Visitation (lot numéro 4 563 662), aux conditions ci-après détaillées :

- que les travaux de démolition et de réutilisation du sol dégagé doivent être entrepris et terminés dans un délai de 24 mois;
- qu’aux fins de taxation de l’immeuble, l’équivalent des taxes perçues au moment du dépôt de la demande continuera d’être perçu de manière annuelle, et ce, jusqu’à ce que l’évaluation d’un nouveau bâtiment, supérieure à celle du bâtiment à démolir, soit portée au rôle;

D’APPROUVER le programme préliminaire de réutilisation du sol qui est afférent, aux conditions suivantes :

- que le programme de réutilisation du sol dégagé soit conforme en tous points au plan 231010 déposé par M. Michel Anastasiu, architecte et daté du 27 octobre 2023, au plan 22-05 déposé par Sphère DI et daté de janvier 2024, ainsi qu'au plan d'aménagement paysager déposé par Sphère DI en mars 2024 et que les escaliers extérieurs soient emmurés et intégrés à l'architecture des bâtiments, que le bâtiment à proximité de la rue Viau soit inversé afin que l'escalier extérieur soit en cour latérale droite et qu'il y ait une variation des matériaux entre chacun des immeubles;

DE REQUÉRIR du propriétaire de l'immeuble visé par la demande de démolition, préalablement à l'émission par l'officier responsable du certificat autorisant celle-ci, qu'il fournisse une garantie monétaire correspondant à 50 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière du bâtiment visé par la demande (ce montant ne pouvant toutefois pas excéder 100 000 \$), afin de garantir la réalisation de chacune des conditions relatives à la démolition de l'immeuble, de même que la réutilisation du sol dégagé;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation. Elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*;

D'APPROUVER le projet d'entente à intervenir entre la Ville et Les Immeubles DI Grégoire inc. concernant le prolongement de la conduite d'égout sanitaire de la rue de la Visitation vers le nord et autoriser la signature de celui-ci par monsieur le maire et le greffier;

D'AUTORISER que la firme d'ingénieurs GBI à titre d'ingénieur soit désignée par le promoteur Les Immeubles DI Grégoire inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux qui seront réalisés dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2024-05-159

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 26, RUE LOUIS-BAZINET – RECOMMANDATION 13 CCU 24

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 27 mars 2024, tel qu'en fait foi la recommandation 13 CCU 24;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public préalable de quinze (15) jours, en date du 9 avril 2024, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure suivante :

Demande présentée par M. Samuel Pellerin, laquelle a pour objet de diminuer de 4,6 mètres la marge de recul avant secondaire prescrite de 7,6 mètres pour l'implantation d'une piscine hors terre au 26, rue Louis-Bazinet (lot 4 560 586), à la condition qu'un écran végétal d'une hauteur minimale de 1,8 mètre soit maintenu entre la piscine, incluant ses accessoires, et

l'emprise de la rue et les propriétés voisines et que les éléments accessoires à la piscine soient implantés en respect de la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2024-05-160

APPROBATION – DEMANDE DE LOTISSEMENT – 465 À 595, BOUL. L'ASSOMPTION OUEST

ATTENDU que la société « Les Immeubles Sabanetta inc. » a déposé, via Mme Marie-Ève Pageau, arpenteur-géomètre, une demande de lotissement afin de créer les lots 6 625 541 à 6 625 557 en remplacement des lots 6 397 269, 6 442 578 et 6 442 579;

ATTENDU que les lots projetés sont conformes au *Règlement de lotissement 2208-2022* et que les lots originaires 6 397 269, 6 442 578 et 6 442 579 découlent d'opérations cadastrales précédentes réalisées entre 2016 et 2021 et qu'une contribution de 10 % en argent a été versée lors de l'émission du permis de lotissement 2016-011 sur une plus grande superficie, mais ne touchant qu'une portion de 4 370,3 m² des lots actuellement visés (la contribution alors versée pour cette superficie représentait un montant de 8 962,35 \$);

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel UAT-24-05 concernant cette demande;

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de lotissement déposée par la société « Les Immeubles Sabanetta inc. », conditionnellement au versement d'une contribution financière de 10 % de la valeur inscrite au rôle multipliée par le facteur comparatif, moins la contribution versée antérieurement de 8 962,35 \$ soit 149 050,15 \$ au fonds de parcs et espaces verts, le tout conformément aux dispositions du *Règlement de lotissement 2208-2022* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2024-05-161

APPROBATION – DEMANDE DE LOTISSEMENT – 2029, RUE DE LA VISITATION

ATTENDU que la société « Nebdev S.E.N.C. » a déposé, via Mme Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre, une demande de lotissement afin de créer les lots 6 621 059 à 6 621 065 en remplacement des lots 4 563 764 et 4 563 767;

ATTENDU que les lots projetés sont conformes au *Règlement de lotissement 2208-2022* et que le lot originaire 4 563 764 découle de la rénovation cadastrale et qu'aucune contribution, pour fins de parcs et espaces verts, antérieure n'a été versée et que le lot 4 563 767 découle du lot 324-18 créé en 1975, mais qu'aucune contribution n'a été versée pour ce lot également;

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel UAT-24-06 concernant cette demande;

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de lotissement déposée par la société « Nebdev S.E.N.C. », conditionnellement au versement d'une contribution financière de 10 % de la valeur des lots, soit 150 000 \$ qui sera versée au fonds de parcs et espaces verts et d'ajouter à cette contribution la facturation de la firme d'évaluation Bertrand Simard et associés inc. au montant de 1 494,68 \$, taxes incluses, le tout conformément aux dispositions du *Règlement de lotissement 2208-2022* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5
2024-05-162

APPROBATION – DEMANDE DE LOTISSEMENT – 2070, RUE DE LA VISITATION

ATTENDU que la société « Immeuble D.I. Grégoire inc. » a déposé, via M. Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre, une demande de lotissement afin de créer les lots 6 623 257 à 6 623 259 en remplacement du lot 4 563 662;

ATTENDU que les lots projetés sont conformes au *Règlement de lotissement 2208-2022* et que lot originaire 4 563 662 découle de la réunification des lots 325-1 et 325-2, créés en 1962, lors de la rénovation cadastrale et aucune contribution pour fins de parcs et espaces verts antérieure n'a été versée;

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel UAT-24-07 concernant cette demande;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de lotissement déposée par la société « Immeuble D.I. Grégoire inc. » conditionnellement au versement d'une contribution financière de 10 % de la valeur des lots, soit 125 400 \$ qui sera versée au fonds de parcs et espaces verts et d'ajouter à cette contribution la facturation de la firme d'évaluation Bertrand Simard et associés inc. au montant de 1 724,63 \$, taxes incluses, le tout conformément aux dispositions du *Règlement de lotissement 2208-2022* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

AFFAIRES COURANTES

7.1

ADMINISTRATION

7.1.1
2024-05-163

APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 4 AVRIL 2024 AU 1^{ER} MAI 2024

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 4 avril 2024 au 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2
2024-05-164

**RAPPORT DU MAIRE – AUTORISATION DE DÉPENSES – CRUE PRINTANIÈRE
AVRIL 2024**

ATTENDU qu'une crue soudaine de la rivière L'Assomption a nécessité le déclenchement des mesures d'urgence pour une partie du territoire charlois;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, monsieur le maire a le pouvoir d'autoriser toutes les dépenses et tous les contrats pour faire face à une situation de force majeure, ce qu'il a fait en date du 14 avril 2024 pour la période du 12 au 15 avril;

ATTENDU que le maire doit faire rapport au conseil à la séance qui suit l'autorisation qu'il a donnée;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du rapport du maire concernant l'autorisation donnée pour engager toutes les dépenses et tous les contrats requis pour faire face aux inconvénients causés par la crue printanière de la rivière L'Assomption pour la période du 12 au 15 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2024-05-165

**PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) – OFFICE D'HABITATION AU
CŒUR DE CHEZ NOUS – AUGMENTATION DU NOMBRE DE LOYERS DISPONIBLES
SUR LE TERRITOIRE CHARLOIS**

ATTENDU que l'Office d'habitation Au cœur de chez nous gère le Programme de supplément au loyer (PSL) sur le territoire, lequel programme permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), tout en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique, les locataires qui bénéficient de ce programme paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu;

ATTENDU que selon les règles de ce programme, la Ville participe financièrement à soutenir l'accès à ces logements, laquelle participation varie entre 675 \$ et 1 200 \$ par logement par année;

ATTENDU qu'au fil des ans, la Ville s'est engagée à supporter 40 places dans le cadre de ce programme;

ATTENDU que les besoins en logement sont criants actuellement et qu'il y a lieu d'ajouter des loyers admissibles rapidement afin d'être prêt pour le 1^{er} juillet prochain;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ajout de vingt (20) unités d'habitation admissibles au *Programme de supplément au loyer (PSL)* sur le territoire de la Ville et d'en informer l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en conséquence afin que les formalités soient

complétées pour rendre accessibles ces loyers pour le 1^{er} juillet 2024 et autoriser le trésorier à réserver les crédits pour le faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2024-05-166

APPROBATION – MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION P31-2024

ATTENDU que le conseil a adopté la Politique de communication en 2019;

ATTENDU que des modifications sont proposées, lesquelles sont plus amplement détaillées au sommaire décisionnel COM-24-04;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la version modifiée de la Politique de communication (P31-2024) de la Ville et que cette dernière soit diffusée par les moyens de communication normalement utilisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2024-05-167

AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE BORNE-FONTAINE – PROJET DE LA MAISON DES AÎNÉS

ATTENDU que le projet de construction de la Maison des aînés (MDA) a débuté depuis quelques jours maintenant et que l'entrepreneur responsable de la construction de cet immeuble a demandé à la Ville l'autorisation d'utiliser une borne-fontaine située sur le boulevard des Mésanges face au projet;

ATTENDU que l'utilisation de cette borne-fontaine évitera le va-et-vient de camions (citernes) entre la Centrale d'eau potable Robert-Boucher et le site du projet et que l'utilisation de l'eau servira notamment pour l'alimentation de la machinerie qui installera les pieux;

ATTENDU qu'une telle demande ne peut être autorisée que par le conseil municipal;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'entreprise Tisseur inc. à utiliser la borne-fontaine située sur le boulevard des Mésanges face au chantier de la Maison des aînés afin d'alimenter en eau la machinerie spécialisée requise pour la construction de la fondation du bâtiment aux conditions plus amplement décrites au sommaire décisionnel AJG-24-10, et ce, rétroactivement au 18 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6
2024-05-168

AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TABLE DES PRÉFETS DE LANAUDIÈRE – VOLET 1/SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – DÉPÔT DU PROJET EN ART NUMÉRIQUE DE LA MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE

ATTENDU que la Table des préfets de Lanaudière a lancé un appel de projets dans le cadre du Volet 1 du Programme de soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU que la Ville désire soumettre un projet afin d'obtenir une aide financière pour sa réalisation, lequel est plus amplement détaillé au sommaire décisionnel COM-23-06;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le dépôt d'un projet suite à l'appel de projets lancé par la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre du Volet 1 du Programme de soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) et de désigner M. Claude Crépeau, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville, à signer la demande d'aide financière reliée à ce programme et ainsi que tout document pertinent à la demande;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à respecter toutes les conditions de ce programme d'aide financière notamment en assumant les coûts reliés à la réalisation et à l'exploitation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.7
2024-05-169

APPROBATION – POLITIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE (P41-2024)

ATTENDU le sommaire décisionnel RH-24-05 concernant l'adoption d'une politique pour un environnement sans fumée;

ATTENDU que cette politique a pour objectif d'offrir un environnement de travail sain et assurer le bien-être des employés;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la Politique pour un environnement sans fumée (P41-2024) et que cette dernière soit diffusée à l'ensemble des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1
2024-05-170

APPROBATION – MODIFICATION À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE – FOURNITURE DE SERVICES POUR LA PROTECTION ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare ont conclu une entente pour la fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies, laquelle vient à son terme le 31 décembre 2027;

ATTENDU les discussions intervenues entre les parties concernant la pertinence de maintenir une caserne sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU que les parties conviennent que le maintien de cette caserne en fonction n'est plus nécessaire et qu'il y a lieu de modifier l'entente en conséquence;

ATTENDU que la fermeture de ladite caserne permettra à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare d'utiliser ce bâtiment à d'autres fins;

ATTENDU que la fermeture de cette caserne n'affectera pas la qualité des services offerts par la Ville de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare a adopté une résolution en ce sens lors de sa séance du 8 avril dernier;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER l'entente liant la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare concernant la fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies afin d'annuler l'obligation pour cette dernière de fournir une caserne dans le cadre de ladite entente;

D'APPROUVER le projet d'addenda 1 en conséquence et autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.2
2024-05-171

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CRUE PRINTANIÈRE AVRIL 2024

ATTENDU que la Ville a déboursé des sommes afin de faire face à la crue printanière pour la période du 12 au 15 avril 2024;

ATTENDU que le gouvernement du Québec possède un Programme d'aide financière afin de soutenir les municipalités lors d'un tel évènement;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

DEMANDER que la Ville de Saint-Charles-Borromée soit reconnue comme zone désignée en vertu d'un décret adopté par le gouvernement du Québec, afin de pouvoir bénéficier du Programme d'assistance financière établi en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, chapitre S-2.3;

DÉSIGNER Me David Cousineau, directeur général adjoint et coordonnateur municipal sécurité civile, afin de compléter l'ensemble des documents nécessaires pour l'obtention de ladite aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.3
2024-05-172

APPROBATION – RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA MRC DE JOLIETTE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU le sommaire décisionnel PI-24-11 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant le rapport annuel 2023 de la MRC de Joliette en regard du schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU l'engagement de la Ville à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU qu'il a été établi que les Services de la prévention des incendies des villes de Joliette et de Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2023 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie préparé par les Services de la prévention des incendies des villes de Joliette et de Saint-Charles-Borromée et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2023 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendie et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser sa transmission à la MRC de Joliette et du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1

2024-05-173

AUTORISATION – FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES – MANDAT D'ACHATS REGROUPÉS

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-25 préparé par M. Jonathan Marion, directeur au Service des travaux publics et génie;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée adhère, depuis 2018, au « Regroupement d'achats Rive-Nord », un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres public pour la fourniture de ces produits chimiques;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

MANDATER la Ville de Repentigny afin de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'une partie des produits chimiques requis au traitement de l'eau potable pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2
2024-05-174

AUTORISATION – OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE CIRCULATION – INTERSECTION ROUTE 343 ET RUE DE LA PETITE-NORAIE VERS LA RUE FLAVIE-POIRIER

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-12 préparé par M. Claude Crépeau, directeur général, concernant l'octroi d'un mandat de services professionnels afin que soit réalisée une étude de circulation à l'intersection de la route 343 et de la rue de la Petite-Noraie en y incluant également la rue Flavie-Poirier afin d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation;

ATTENDU que cette étude vient actualiser et préciser celles déjà réalisées suite à une demande faite en ce sens par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ), laquelle servira à conclure une entente avec ce ministère afin que la Ville devienne maître d'œuvre des travaux au lieu et place de ce dernier;

ATTENDU qu'une éventuelle entente avec le MTMDQ permettra d'accélérer la réalisation des travaux de reconfiguration de cette intersection, laquelle prévoira également le partage des coûts entre la Ville et ce ministère;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER un mandat à la firme EXP afin d'actualiser et préciser l'étude de circulation pour l'intersection de la route 343 et de la rue de la Petite-Noraie en y incluant également la rue Flavie-Poirier au montant de 29 300 \$ (taxes en sus), ce mandat faisant suite à une demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin de permettre la conclusion d'une entente pour que la Ville devienne maître d'œuvre de la réalisation des travaux de reconfiguration de cette intersection selon un partage de coûts entre les parties;

DE FINANCER cette dépense par le surplus accumulé non-affecté et transférer cette dernière dans le 10 % affecté à un futur règlement d'emprunt pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3
2024-05-175

OCTROI – CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES POUR UNE NOUVELLE RUE RELIANT LES BOULEVARDS L'ASSOMPTION OUEST ET DES MÉSANGES

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-27 préparé par M. Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant l'octroi d'un contrat pour services professionnels pour le contrôle des matériaux pour une nouvelle rue reliant les boulevards L'Assomption Ouest et des Mésanges;

ATTENDU la recommandation faite concernant l'octroi de ce contrat suite aux demandes de prix reçus;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux pour la construction d'infrastructures pour une nouvelle rue afin de relier les boulevards L'Assomption Ouest et des Mésanges à la firme Solmatech inc., cette dernière ayant soumis la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville au montant de 73 611,42 \$, taxes incluses, (proposition datée du 10 avril 2024), le tout financé par le règlement d'emprunt 2226-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.4
2024-05-176

OCTROI – CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – PROGRAMMATION ET INTÉGRATION DES PROCÉDÉS DANS L'AUTOMATE DE LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-28 préparé par M. Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant l'octroi d'un contrat pour services professionnels pour la programmation et l'intégration des procédés dans l'automate de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher dans le cadre du projet d'agrandissement de cette dernière;

ATTENDU la recommandation faite audit sommaire suite à la demande de prix faite auprès de firmes spécialisées;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour services professionnels pour la programmation et l'intégration des procédés dans l'automate de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher dans le cadre du projet d'agrandissement de cette dernière, à la firme ICAT, cette dernière ayant déposée une soumission conforme aux exigences de la Ville au montant de 48 740 \$ plus taxes, le tout financé par le règlement d'emprunt 2218-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

LOISIRS, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1
2024-05-177

APPROBATION – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET L'AGENCE CIRCUIT INC. – PARCOURS DE DISC GOLF – ADDENDA

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville et L'Agence circuit inc. pour l'aménagement d'un parcours de disc golf de neuf (9) trous dans le secteur du parc Saint-Jean-Bosco tel qu'en fait foi la résolution 2023-07-293 adoptée par le conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette entente afin d'y préciser que les services offerts par L'Agence circuit inc. sont de nature professionnelle afin de faciliter la gestion des taxes applicables;

ATTENDU l'addenda à la présente entente préparé en conséquence;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'addenda à l'entente intervenue entre la Ville et L'Agence circuit inc. pour l'aménagement d'un parcours de disc golf de neuf (9) trous dans le secteur du parc Saint-Jean-Bosco afin de préciser que les services rendus par ce partenaire sont de nature professionnelle afin de faciliter la gestion des taxes applicables en conséquence et autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cet addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2
2024-05-178

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE LUMINEUX
DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE 2024**

ATTENDU que la Ville souhaite présenter un spectacle lumineux dans le cadre de la Fête nationale 2024;

ATTENDU les propositions demandées à des firmes spécialisées en conséquence;

ATTENDU l'analyse de ces propositions faites par l'administration tel qu'en fait foi le sommaire LPC-24-08 préparé par Mme Véronique Houle, coordonnatrice au Service des loisirs, parcs et communauté;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à la firme NorthStart le contrat pour la présentation d'un spectacle lumineux dans le cadre de la Fête nationale 2024 au montant de 35 000 \$ (taxes en sus/option 175 drones/durée 10 à 12 minutes) selon une proposition faite par cette dernière en mars dernier et qu'une partie de cette dépense soit, 15 000 \$ (taxes en sus), soit financée par un excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.3
2024-05-179

APPROBATION – CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SOCCER

ATTENDU que les terrains de soccer de la Ville doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer la sécurité des utilisateurs;

ATTENDU que les terrains de la Ville sont grandement utilisés de juin à septembre;

ATTENDU que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entreprises spécialisées pour procéder aux travaux d'entretien requis;

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-18 concernant l'octroi d'un contrat en conséquence;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux de mise à niveau des terrains sportifs à l'entreprise Multi-Surfaces Giguère inc. suivant une soumission datée du 17 avril 2024, au montant de 26 126,80 \$ (taxes en sus) et que cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.4
2024-05-180

APPROBATION – OFFRE DE CAMP DE JOUR ADDITIONNELLE ORGANISÉE PAR DES PARTENAIRES – CAMP DE JOUR 2024

ATTENDU que la capacité d'accueil du camp de jour Bosco sera assurément atteinte pour l'édition 2024;

ATTENDU que le Service des loisirs, parcs et communauté a étudié la possibilité d'augmenter son offre en sollicitant des partenaires afin d'accueillir le plus de famille charloise;

ATTENDU le sommaire décisionnel LPC-24-12 préparé par Mme Véronique Houle, coordonnatrice au Service des loisirs, parcs et communauté;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Me David Cousineau, directeur général adjoint, à signer des partenariats (basketball, kinball, planche à roulettes, triathlon, baseball et soccer) afin de bonifier l'offre de services en matière de camp de jour à Saint-Charles-Borromée, pour la saison estivale 2024, en respectant les paramètres énumérés dans le présent sommaire décisionnel;

DE RENDRE admissible au Programme PR35-2020 – Incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles, ceux-ci étant intégrés à la programmation du Service des loisirs, parcs et communauté (article 3.1) et d'autoriser le transfert d'une somme de 10 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de pourvoir à cette aide;

D'AUTORISER Me David Cousineau, directeur général adjoint, à offrir la gratuité des salles au Centre Alain-Pagé ou au local Bois-Brûlé pour la réalisation desdits partenariats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.5
2024-05-181

AUTORISATION – TRAVAUX POUR RÉPARER/REPLACER LES INFRASTRUCTURES – SENTIER BOIS-BRÛLÉ

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-23 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant l'état des infrastructures du sentier Bois-Brûlé;

ATTENDU la recommandation faite concernant la réalisation de ces travaux et l'urgence d'agir afin que le sentier ne soit pas fermé cet été;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la réalisation de travaux de réparation/remplacement des infrastructures du sentier Bois-Brûlé par le Service des travaux publics et génie et de financer ceux-ci estimés à 15 000 \$ par l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

7.5.1

2024-05-182

DEMANDE DE PARTICIPATION MUNICIPALE – FÊTE INTERCULTURELLE – COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE (CRÉDIL)

ATTENDU la correspondance reçue de la part de Mme Shano Everett, présidente du Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) concernant une demande de participation municipale à la Ville pour leur fête interculturelle 2024 qui aura lieu le samedi 25 mai 2024 au centre-ville de Joliette;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent encourager les objectifs de l'organisme et soutenir l'organisation pour cet événement;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER une somme de 1 000 \$ au CRÉDIL en guise de participation municipale pour leur fête interculturelle 2024 qui aura lieu le samedi 25 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2

2024-05-183

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU la tenue de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2024;

ATTENDU que les municipalités constituent un acteur et un influenceur important dans la promotion de l'inclusion et de la diversité au sein de sa population;

ATTENDU que les membres du conseil désirent témoigner leur appui et leur soutien relativement à la tenue de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et les objectifs qu'elle poursuit;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

DE PROCLAMER la journée du 17 mai 2024 comme étant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

D'ENJOINDRE le Service des communications de la Ville d'entreprendre toutes mesures appropriées afin de souligner et promouvoir cette journée et les objectifs qu'elle poursuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.3.1
2024-05-184

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2207-8-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE LIMITER LES COMMERCES DE RESTAURATION RAPIDE À PROXIMITÉ DES ÉCOLES PRIMAIRES DANS LES ZONES C-16 ET H-30 – ADOPTION

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement 2207-8-2024 par la résolution 2024-03-094 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 et la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 15 avril 2024;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 15 avril 2024 tel qu'en fait foi le procès-verbal déposé séance tenante (aucun participant);

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le second projet de règlement 2207-8-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de limiter les commerces de restauration rapide à proximité des écoles primaires dans les zones C-16 et H-30;

DE MANDATER le greffier afin de poursuivre le processus d'adoption tel que prévu par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1
2024-05-185

RÈGLEMENT 2207-9-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE REVOIR LES RATIOS DE STATIONNEMENT POUR LES USAGES DU GROUPE HABITATION – ADOPTION

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal du règlement de zonage 2207-2022;

ATTENDU qu'il est démontré que les ratios de cases de stationnement pour les usages résidentiels au règlement 2207-2022 sont trop élevés;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 15 avril 2024 tel qu'en fait foi le procès-verbal de cette dernière déposée séance tenante (aucun participant);

ATTENDU que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la version finale du règlement 2207-9-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir les ratios de stationnement pour les usages du groupe habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 27 mai 2024 à 20 h.

10.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 46.

(Signé)

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier